

Fiche de poste
Tribunal judiciaire de CHARTRES – Assistant de justice – Services civils

Intitulé de poste : Assistant de justice

Famille professionnelle (RMJ) : Direction Administration Gestion

Affectation : Ministère de la Justice
Cour d'appel de VERSAILLES
Tribunal judiciaire de CHARTRES

Organisation de la juridiction :

Présidente : Mme Estelle JOND-NECAND

Procureur de la République : M. Frédéric CHEVALLIER

Directeur de Greffe : M. Michel BESSEAU

Localisation : Tribunal judiciaire de CHARTRES – 3 rue Saint Jacques – 28000 CHARTRES

Statut du poste : VACANT

Date de prise de fonction : 1^{er} janvier 2026

Durée de mission : 2 ans

I - Organisation du service

Le tribunal judiciaire de CHARTRES est une juridiction de droit commun de première instance.

Son ressort recouvre l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir (28) soit 5880 km². Il appartient au ressort de la Cour d'appel de VERSAILLES. Il est composé de 24 magistrats du siège, 9 magistrats du parquet, 98 fonctionnaires de greffe.

Le tribunal est situé à 1 heure d'Orléans, 45 mn de Versailles, 1h10 de Paris. Il est très facilement accessible, que ce soit en voiture (proximité de l'autoroute A10 et A11) ou en train. La gare est à 5 minutes du tribunal et de nombreux trains quotidiens desservent plusieurs communes des Yvelines et Paris-Montparnasse.

II - Description du poste

L'assistant(e) de justice sera affecté dans les services civils de la juridiction : service du juge des contentieux de la protection et service du juge aux affaires familiales.

Le service du juge des contentieux de la protection est composé de cinq magistrats et d'une attachée de justice.

Le service du juge aux affaires familiales est composé de trois magistrats et d'une attachée de justice.

L'assistant de justice exerce des missions d'assistance aux magistrats : recherches documentaires, analyse de jurisprudence, rédaction de projets de décisions, préparation d'audience, préparation de notes et de rapports.

III - Compétences requises

- Niveau d'études :

Pour candidater, il faut être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat, posséder la nationalité française et jouir de ses droits civiques.

- Compétences requises :

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
- Maîtrise indispensable du droit civil et de la procédure civile - Capacité à effectuer des recherches juridiques - Connaissance de l'organisation judiciaire	- Maîtrise indispensable de l'outil internet et informatique - Qualité de rédaction et de synthèse - Ecoute active - Gestion des priorités et les contraintes	- Capacité à travailler en équipe - Discrétion - Loyauté - Curiosité intellectuelle, sens de la recherche - Sens de l'organisation

IV-Conditions particulière d'exercices

Contrat : Le contrat est conclu pour une durée maximale de deux ans, renouvelable deux fois (maximum 6 ans). Le contrat débute par une période d'essai de trois mois. Les congés sont calculés sur la base de cinq fois la durée hebdomadaire de travail.

Temps de travail : La durée de travail est de 60 heures mensuelle dans la limite de 720 heures annuelles (soit en moyenne deux jours par semaine).

L'agent est affilié aux caisses primaires d'assurance maladie pour les risques d'accidents de travail. Le régime général de l'assurance vieillesse lui est applicable et il cotise au régime de retraite complémentaire IRCANTEC.

Rémunération : Le montant de l'indemnisation de la vacation horaire suit la valeur du point de la fonction publique. Ainsi, la rémunération varie entre 450 et 500€ net par mois.

Renseignements et candidatures :

Estelle JOND-NECAND, Présidente,
Tél : 02 37 18 77 22
p.tj-chartres@justice.fr